

## Déclaration préalable SNASEN UNSA CAPN CTSSAE du 1<sup>er</sup> juin 2016

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPN,

Nous siégeons aujourd'hui dans un climat morose voire hostile mais qui n'entame en rien la combativité et la vigilance de notre syndicat qui continue d'affirmer haut et fort son attachement aux valeurs républicaines qui fondent notre démocratie et qui garantissent nos libertés fondamentales.

Alors que la refondation de l'École de la République entre dans sa quatrième année à la rentrée 2016, il est de la responsabilité de toute la communauté éducative d'œuvrer à instaurer un climat bienveillant tout en consolidant, de façon cohérente, les changements réglementaires entrés en vigueur.

L'École est non seulement un espace d'acquisition de savoirs mais aussi un lieu d'apprentissage des valeurs républicaine et du vivre ensemble, des valeurs d'égalité et de solidarité. Elle doit cependant devenir inclusive et plus juste et en ce sens le service social qui dispose d'une double culture institutionnelle et sociale a toute sa place.

La place du service social doit être réelle, soutenue, favorisée, affichée clairement par notre institution. Ses conseillers techniques de service social, au cœur des restructurations, apportent au MENESR une expertise indéniable et sont en première ligne pour accompagner le service social dans les réformes

Le SNASEN UNSA tient avant tout à saluer la qualité du travail accompli avec Monsieur HOSATTE qui a quitté les services de la DGRH il y a quelques semaines.

### Contact SNASEN UNSA EDUCATION

87 bis avenue Georges Gosnat 94853 IVRY-SUR-SEINE Cedex

Fixe : 01.46.70.00.31      Portable : 06.77.29.86.27

[snasen@unsa-education.org](mailto:snasen@unsa-education.org)

[www.snasen.unsa-education.org](http://www.snasen.unsa-education.org)

**Le SNASEN UNSA souhaite profiter de la CAPN CT réunie ce jour pour marquer avec force et de façon officielle sa désapprobation devant un constat navrant : le corps des CTSS est le « grand oublié » du ministère**

Les revendications portées il y a un an restent malheureusement toutes d'actualité.

Malgré les promesses successives du ministère, le corps des CTSS reste le seul corps absent du REférentiel des Métiers de l'Éducation Nationale (REME)

Sans fiche de poste de référence pourtant réglementairement obligatoire, nos collègues se retrouvent confrontés à des situations professionnelles très disparates, à la merci des politiques académiques changeantes qui mettent en péril leurs missions et leur statut.

La mise en œuvre du RIFSEEP pour les personnels sociaux en est aujourd'hui une preuve de plus. Les élus des personnels réclament à être destinataires du bilan national du RIFSEEP prévu dans les textes de façon annuelle

Le SNASEN UNSA a publié un premier bilan des mesures prises dans 19 académies, toutes les académies n'ayant pas encore finalisé une décision sensée s'appliquer depuis le 1er janvier 2016

Malgré l'harmonisation indemnitaire promise, il ressort de ce bilan que :

- Les CTSS restent les parents pauvres des personnels de catégorie A au sein du MENESR et au sein du CIGeM regroupant l'ensemble des CTSS des autres administrations de l'Etat

Taux national MENESR 2014	Taux interministériel estimé
6 282€	6 948€

- On constate des disparités indemnitaires non négligeables d'une académie à une autre et cela dans une même région

Exemple de l'IDF

Créteil	De 6200 à 9000€
Paris	De 5381 à 7500
Versailles	De 5480 à 9000e

- Pire, la cartographie fait apparaître que des académies confient des fonctions de CTSS aux assistants de service social et ne reconnaissent pas celles qui sont confiés aux CTSS. Quel gâchis que des collègues CTSSAE n'exercent aucune responsabilité alors qu'ils ont des compétences validées par un concours ou une promotion sur liste d'aptitude

Exemple de Lille

31 AS exerçant des fonctions particulières relevant de fonctions de CTSS (tutorat, participation CDO ou MDPH, référents de bassin...) / 13 CTSS dont 8 sur « secteurs 100% auprès des élèves » à qui on a retiré les missions de CTSS et qui auraient officiellement vocation à être transformés en postes de catégorie B au fur et à mesure des départs (5 déjà transformés depuis 2011)

Le SNASEN UNSA interpelle donc de nouveau le ministère sur les initiatives académiques visant à transformer les postes de CTSSAE de catégorie A en postes d'ASSAE de catégorie B sans aucune concertation ni justification, ni en termes de moyens, ni en termes de missions.

Quelle reconnaissance des missions d'animation et de coordination des CTSS ?

**Contact SNASEN UNSA EDUCATION**

87 bis avenue Georges Gosnat 94853 IVRY-SUR-SEINE Cedex

Fixe : 01.46.70.00.31 Portable : 06.77.29.86.27

[snasen@unsa-education.org](mailto:snasen@unsa-education.org)

[www.snasen.unsa-education.org](http://www.snasen.unsa-education.org)

En l'absence de consignes nationales claires qui incitent les académies à réserver une ligne budgétaire spécifique pour financer cette activité, les tentations académiques ne sont-elles pas à transformer ces postes en postes d'As à temps plein et à faire disparaître cette fonction ?

La gestion des moyens du service social manque de transparence au niveau national : aucune déclinaison des moyens spécifiques dans le PLF 2016.

Comme il y a un an, le SNASEN UNSA réclame un état des lieux précis des moyens humains en postes de CTSS par services en 2016 (et l'évolution du corps au sein du MENESR depuis 2011).

Cette question est d'autant plus d'actualité au regard

- du taux d'encadrement du service social des élèves qui a bénéficié de créations de postes
- du nombre prévisionnel de départ en retraite des collègues en postes ans les 5 prochaines années

Il est de la responsabilité du Ministère d'arrêter une cartographie précise du corps de CTSS en fonction des choix politiques en matière de gouvernance.

Au sujet de la gouvernance, le SNASEN UNSA réclame que le pilotage des services sociaux soit assuré à tous les niveaux par un CTSS recruté pour cette fonction : après le service ministériel de gestion des ressources humaines qui définit la politique sociale nationale en faveur des personnels, c'est aujourd'hui le CNOUS qui fait le choix de se passer de l'expertise d'un CTSS au niveau national, ce que nous dénonçons.

Vous le savez, un des principaux soucis de la profession c'est son manque d'attractivité au sein du MENESR

L'application réglementaire de l'emploi fonctionnel de conseiller d'action sociale créé en 2012 n'est toujours pas effectif au sein de notre ministère.

Il y a un an, le ministère déclarait vouloir attendre la conclusion des groupes métiers fin 2015 pour créer le GRAF au sein des services.

Aujourd'hui nous apprenons par le médiateur (courrier en date du 11 avril 2016) que c'est dans le cadre des futures négociations PPCR ( 2017 ?) que notre ministère envisagerait d'aborder le déploiement et la mise en œuvre du décret du 28 septembre 2012 au sein du MENESR

Cela fera donc au minimum 5 ans de délai de mise en œuvre d'un décret censé s'appliquer depuis 2012 dans les autres administrations de l'Etat !

Une bien petite économie pour notre ministère

Un énorme manque à gagner pour nos collègues dont certains envisagent ou ont déjà fait valoir leur droit à pension sans pouvoir en bénéficier

Le SNASEN UNSA qui a signé le protocole parcours professionnel carrières et rémunération s'engagera activement dans les négociations annoncées dès l'automne 2016 visant à revaloriser les fonctionnaires de la filière sociale et à harmoniser les différents statuts d'un même corps au sein des 3 FP

Enfin, le SNASEN UNSA rappelle sa revendication d'un plan de formation spécifique et de qualité. Il sollicite pour les CTSSAE des temps d'échanges de pratiques et des formations à la prévention des risques psycho sociaux qui touchent de plein fouet nos services et leurs personnels sociaux.

Le dernier rapport du médiateur de la république « confiance et bienveillance » pourrait tout à fait se décliner pour les cadres intermédiaires que sont les CTSS qui sont en même temps les acteurs de première ligne de la prévention des RPS mais aussi les premiers touchés

**Le SNASEN UNSA réclame une audience en urgence auprès de la directrice de la DGRH pour aborder l'ensemble de ses préoccupations, valider au minimum la fiche référentiel CTSS au sein du REME et ouvrir l'ensemble des négociations pour l'application du PPCR pour les CTSS du MENESR**

Les commissaires paritaires SNASEN UNSA

Danielle MAISETTI  
Amina ILHAMI

**Contact SNASEN UNSA EDUCATION**

87 bis avenue Georges Gosnat 94853 IVRY-SUR-SEINE Cedex

Fixe : 01.46.70.00.31 Portable : 06.77.29.86.27

[snasen@unsa-education.org](mailto:snasen@unsa-education.org)

[www.snasen.unsa-education.org](http://www.snasen.unsa-education.org)